

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nantes, le 10 novembre 2022

Hausse du coût du transport : la Région agit en responsabilité

La Région est pleinement engagée pour développer l'offre et la qualité de services des transports régionaux. Dans le contexte actuel de crise, le surcoût pour les transports régionaux engendré par la hausse des salaires et des coûts de l'énergie est estimé à 15 millions d'euros pour 2022 et 30 millions d'euros pour 2023. Ceci impose à la Région un effort budgétaire massif pour maintenir et continuer de développer l'offre de transports. Un effort massif qui devra également s'accompagner d'une augmentation des tarifs en 2023.

« L'explosion des coûts nous impose de faire des choix : soit réduire l'offre, comme l'envisagent certaines collectivités, soit augmenter raisonnablement les tarifs pour maintenir et développer l'offre de transports. En responsabilité, nous faisons le choix d'augmenter les tarifs en assumant de dire que les transports ont un coût, et que l'inflation ne doit pas conduire à dégrader le service rendu aux usagers. C'est le prix d'une offre de mobilité adaptée à chaque territoire, c'est le prix d'une stratégie politique qui met les transports au cœur de la transition écologique.

Malgré cette hausse, les transports régionaux restent très largement subventionnés par la Région. Ainsi, concernant le transport scolaire, la Région continue à le subventionner à près de 90% du coût. » explique Roch Brancour, vice-président en charge du transport et des mobilités durables.

Développer l'offre de service et les mobilités durables au service de tous

La Région, devenue autorité organisatrice des transports depuis 2017, porte le développement d'une offre de transport diversifiée, qualitative, incitative et inclusive, pour tous et sur tout le territoire. Au-delà de son rôle de service public, la Région des Pays de la Loire s'est également fixée des objectifs ambitieux en matière d'accélération des mobilités durables avec, notamment, le renouvellement de la flotte de cars avec motorisations alternatives (électriques ou GNV), le soutien financier au déploiement du covoiturage, le retrofit des cars diesel et la rénovation des rames TER à mi-vie. Ces efforts portés par la Région visent à garantir une solution de mobilité à chaque Ligérien et à participer à la transition écologique du territoire.

Une augmentation contrainte par le contexte de crise énergétique et économique

L'évolution des tarifs 2023 sera présentée au vote de l'assemblée régionale en décembre :

- Elle représente une augmentation de recettes de 8M€ en année pleine. **Face à une hausse des coûts de 30 M€, la Région supportera donc les 3/4 de l'augmentation.**
- **Abonnement annuel au transport scolaire** : +4€/mois (soit +40€/an/enfant), gratuité à partir du 3^e enfant transporté, tarif réduit pour les regroupements pédagogiques intercommunaux : +20€/an/enfant. Tarif applicable pour les abonnements à compter de septembre 2023.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

- **Abonnements TER** : +4€/mois pour les abonnés mensuels, soit+ 2€ de reste à charge après participation employeur (pour les abonnés illimités +3,30€) – Gel du tarif abonnés -26 ans.
- **Billets unitaires TER** : +6% pour les billets plein tarif
- **Billets unitaires cars Aléop** (cars de lignes régulières) : + 0,20€
- **Abonnement mensuel Aléop** (cars) : +2€/mois pour les abonnés mensuels
- **Transport maritime** : +1,6% à compter du 1^{er} janvier 2023.

Les Transports régionaux en Pays de la Loire

- **Budget régional 2022 = 421 M€**
- **Transport ferroviaire** :
 - Pas d'augmentation de tarif depuis 2019
 - La Région finance 70% du prix du billet
 - 530 circulations TER / jour
 - +21,5% d'augmentation d'offre TER depuis 2017
 - +20% de fréquentation entre janvier et juillet 2022
- **Un transport scolaire financé à 90% par la Région**
 - Pas d'augmentation de tarif depuis 2019
 - 3300 circuits de transport scolaire
 - Coût de revient du transport par enfant en 2023 : 1230€/an
 - Gratuité pour les familles à partir du 3^e enfant
- **Transport par car Aléop**
 - Pas d'augmentation de tarif depuis 2019
 - 115 lignes régulières
 - 3,5 millions de voyages par an
- **Un transport à la demande en fort développement**
 - 3 départements couverts
 - Déploiement d'une offre renforcée en Mayenne à partir de janvier 2023
 - Ouverture d'un nouveau bassin sur le Sud Vendée début 2023.
 - Ambition d'un déploiement de service 5 jours/7 de 7h à 19h sur tout le territoire
- **Déploiement du covoiturage**
 - Aides régionales incitatives aux covoitureurs (conducteurs et passagers)
 - Les Pays de la Loire sont la première Région (hors IDF) pour le covoiturage